



Cadrage de la situation intégratrice 7.3 – Décrire une action de l'enseignant ou de l'enseignante

1. Tâche demandée

L'étudiant ou l'étudiante, à partir d'un exemple observé ou vécu identifie et décrit une action de l'enseignant ou de l'enseignante qu'il rattache aux missions de l'enseignant et de l'école.

L'action de l'enseignant ou de l'enseignante à décrire ne s'inscrit pas dans la totalité d'une séance ou d'une séquence mais au cours d'une phase de séance ou d'un temps dans la gestion du groupe classe, y compris hors de l'espace de la classe.

Voici quelques exemples d'actions possibles

- Organisation du groupe-classe pour une activité donnée
- Mise en œuvre de rituels
- Introduction d'une séquence
- Gestion d'une phase orale dans une séance
- Gestion d'une correction en groupe...

La **description** doit comporter les éléments suivants :

- Contexte
 - Environnement de l'école (urbaine, rurale, éducation prioritaire, nombre de classes...)
 - Niveau et composition de la classe
 - Type de moment avec inscription dans l'emploi du temps et dans la progression des apprentissages
 - Environnement matériel immédiat (disposition de la classe...)
- Action de l'enseignant ou de l'enseignante :
 - du côté de l'enseignant ou de l'enseignante : ce qu'il vise, ce qu'il anticipe et les modalités de son action
 - du côté des élèves : ce qui leur est demandé de faire et la manière dont ils agissent

Repérer les compétences (ou éléments) de compétences du *Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation* concernées.

La **conclusion** de cette description détaillée comportera les éléments suivants :

- Évolution par rapport aux représentations initiales de l'étudiant ou de l'étudiante par rapport à ce type de moment de classe
- Éléments à prendre en compte dans l'avenir pour la préparation d'une telle action.

2. Références et ressources à mobiliser

- Le *Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation* (annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013).
- Les programmes de l'école primaire en vigueur
- Les documents d'accompagnement présents sur le site Eduscol.

3. Forme du document

L'écrit sera de trois pages. Les normes typographiques appliquées sont celles définies pour l'écrit mémoire :

- marges de 2,5 cm pour haut et bas et 3 cm pour gauche et droite ;
- police de caractère times 12 ;
- interligne 1,5 ; texte justifié ;
- pagination en chiffres arabes en bas de milieu de page ;

Des **annexes** (travaux d'élèves, supports pédagogiques, photographies...) sont **attendues** en appui de la description.

4. Critères d'évaluation

Contexte : 3 points

Action de l'enseignant ou de l'enseignante : 10 points (du côté de l'enseignant : 5 points ; du côté des élèves : 5 points)

Conclusion : 5 points

Pertinence des annexes : 2 points

Deux points peuvent être retirés pour une orthographe et une langue française déficientes.